

Lyon le 24 septembre 2018

La commission des équipes Seniors +

Objet : Interclubs Rhône/Métropole Lyon par équipes Seniors Plus 2019

Madame, Monsieur le Responsable Sportif,

1. Organisation : Le calendrier des rencontres de vos équipes 35 et 45 messieurs engagées dans les interclubs Rhône/métropole Lyon par équipes Seniors + 2019, ainsi que les coordonnées téléphoniques des correspondants des équipes seront disponibles à compter du **jeudi 27 septembre** sur Gestion Sportive.
2. Le règlement des épreuves des équipes et les règlements spécifiques à la commission des équipes Seniors +.
3. La procédure de saisie des résultats et de consultation sur INTERNET.

Tous ces documents sont consultables sur le site du comité du Rhône/métropole Lyon de tennis

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Responsable Sportif, nos salutations distinguées.

Gilles FROPPIER
Responsable Commission Seniors +
Comité Rhône/métropole LYON

Interclubs Rhône/métropole Lyon

Par équipes SENIORS+ 2019

I. Organisation :

Dates des rencontres :

- 1^{ère} journée : Dimanche 07 octobre 2018
- 2^{ème} journée : Dimanche 14 octobre 2018
- 3^{ème} journée : Dimanche 21 octobre 2018
- 4^{ème} journée : Dimanche 04 novembre 2018
- 5^{ème} journée : Dimanche 11 novembre 2018

Journées de secours :

Dans le cas où une rencontre n'a pu se disputer, ou en cas d'arrêt définitif avant que la partie ait été acquise à l'une des deux équipes en présence, **la rencontre sera reportée au samedi suivant ou sur les journées suivantes en validant la nouvelle date sur gestion sportive :**

Les journées de secours sont à utiliser uniquement lorsque les conditions climatiques ne permettent pas de jouer, ou pour avancer des rencontres avec l'accord des deux capitaines.

Samedi 13 octobre, samedi 20 octobre, dimanche 28 octobre, jeudi 1er novembre, samedi 3 novembre pour les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} journées.

Samedi 10 novembre, samedi 17 novembre, samedi 24 et dimanche 25 novembre pour les 4^{ème} et 5^{ème} journées

Rencontres de barrages : (*1^{ère} division 35 ans messieurs pour les 1^{er} de chaque poule, et 1^{er} division 45 messieurs pour les 1^{er} de chaque poule et le meilleur deuxième*)

Dimanche 2 décembre 2018

Finales : Dimanche 9 décembre 2018

Membres de la commission seniors+ à consulter en fonction des catégories d'âge :

Gilles FROPPIER : 06 14 88 79 93 froppierg74@gmail.com

Claire SANTINI : 06 83 30 82 58 claire.santini@fft.fr

35 Messieurs: Gilbert DEBARRY : 06 01 96 04 04 gibounette46@gmail.com

45 Messieurs: Guy SOLEILLAND : 06 83 96 85 73 guy.soleilland@orange.fr

II. Extrait du règlement des épreuves par équipes :

IMPORTANT :

- **Tout compétiteur devra obligatoirement être licencié pour la saison 2019, au plus tard la veille de la 1ere journée des interclubs, soit le 06 octobre 2018, sous peine de ne pas être qualifié et donc de disqualifier son équipe pour la rencontre considérée. Cette disposition ne fera l'objet d'aucune dérogation. Le joueur non licencié sera exclu pour toutes les rencontres.**
- Pour toute rencontre, la présence d'un juge arbitre est obligatoire. Celui-ci doit vérifier la qualification des joueurs présentés par le capitaine.

Composition des équipes

RE1) Lors de l'inscription d'une équipe (avant le 21 septembre) le club a saisi une liste nominative d'un minimum de 4 joueurs. Cette liste déclarée avec les derniers classements a déterminé le poids de l'équipe. Les montées et descentes des interclubs seniors + 2018 ont permis de constituer les divisions en tenant compte également du poids des équipes.

RE2) Si la Commission a connaissance qu'un joueur **déclaré NC** sur la feuille de match, a été précédemment classé 3ème série ou mieux, sans que son club l'ait signalé à la Commission de classement pour un classement provisoire, la partie concernée **sera déclarée perdue** pour l'équipe.

RE3) Pour les clubs ayant plusieurs équipes engagées dans le même championnat :

- a - Pour toute rencontre **prévues** le même week-end (même si celle-ci a été avancée ou reportée), **le meilleur joueur** d'une équipe ne peut avoir un **classement supérieur** à celui **du dernier joueur** de l'équipe supérieure.
- b - Pour toute rencontre **prévues** le même week-end (même si celle-ci a été avancée ou reportée), **un même joueur** ne peut jouer dans **deux équipes différentes**.
- c – Aucun joueur ne peut participer aux interclubs dans 2 catégories différentes.

RE4) L'équipe qui reçoit prévient l'équipe visiteuse.

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

35 ans : Nés en 1984 et avant

Les équipes 35 ans disputent 4 simples et un double (les joueurs de simple peuvent jouer le double), les équipes peuvent donc comporter 4, 5 ou 6 joueurs.

45 ans : Nés en 1974 et avant

Les équipes 45 ans disputent 3 simples et un double, les équipes peuvent être composées de 3, 4 ou 5 joueurs **ATTENTION : le numéro 1 en simple ne participe pas au double**

ORDRE DES MATCHES

35 ans : simple 4 / simple 2 / simple 3 / simple 1 en format 3 sets à 6 jeux
et 1 double à 2 sets à 6 jeux ; point décisif et 3ème set = SJD à 10 points

45 ans : simple 3 / simple 2 / simple 1 en format 3 sets à 6 jeux
et 1 double à 2 sets à 6 jeux ; point décisif et 3ème set = SJD à 10 points
(le joueur n°1 ne peut pas jouer en double)

MONTEES ET DESCENTES

Pour les rencontres de barrages de 1^{ères} divisions, ce sont les résultats de chaque poule qui seront déterminants.

Montées :

- en régional, du premier de chaque poule pour la 1^{ère} division messieurs
- du premier de chaque poule pour la 2^{ème} division messieurs.
- du premier de chaque poule pour la 3^{ème} division messieurs.

Descentes :

- des 2 derniers de chaque poule dans les 1^{ère} et 2nde divisions messieurs

III. Saisie et consultation des résultats sur Internet dans Gestion sportive


La saisie complète de la feuille de match doit être effectuée dans les 48 heures du jour officiel de la rencontre, ou de la date reportée sur GS. Passé ce délai, vous ne pouvez plus saisir.

Si vous voulez consultez les classements et résultats de votre championnat sur GS, vous devez dorénavant faire le choix « régionaux » et non « départementaux ».

Aide à la saisie des résultats et à la consultation du championnat sur Gestion Sportive:

Accès par la page d'accueil du site du comité. Ouvrir avec *les équipes sur Gestion Sportive*

1/ Saisie de la feuille de match.:

- Cliquer sur *Saisie des Résultats* : renseigner obligatoirement les 3 rubriques en gras : *Millésime : 2019, Code Club : 50690...*, et *Date calendrier* : sélectionner une date à l'aide du petit calendrier à droite (c'est toujours la date initialement prévue pour la rencontre, même en cas de report ou d'avancement), préciser : *Niveau hiérarchique : Ligue, Sexe :*, *Catégorie : senior +* et alors cliquer sur *rechercher*, enfin cliquer sur le symbole  (colonne **Saisie**) à gauche du match concerné

Pour saisir la feuille de match, il faut entrer tous les joueurs (simples et doubles), soit à l'aide du menu déroulant pour les joueurs inscrits ou ayant déjà joué, soit en saisissant leur n° de licence (**sans la lettre**) dans le rectangle voisin ; cliquer ensuite sur **OK** à côté de **contrôler les personnes**, les noms des joueurs saisis par n° de licence apparaissent alors.

Ensuite, entrer les scores de tous les matchs. **C'est toujours le score du vainqueur du match que l'on saisit.**

Puis, vous pouvez indiquer les noms des capitaines, et du juge arbitre (indiquer son N° de licence dans le rectangle approprié). En cas difficulté à saisir le juge arbitre, n'insistez pas, saisissez votre feuille, et signalez nous à part votre difficulté.

Particularité pour les doubles 35 et 45: en cas de 3^e set, saisir impérativement 1/0 en faveur du vainqueur.

Important : ne jamais utiliser la case X (absence d'arbitre) réservée aux championnats de catégorie supérieure. Cette manipulation inappropriée fausserait la feuille de match.

Enfin, **sauvegarder**, si vous avez un message d'erreur, c'est que votre saisie est incorrecte : faites alors les modifications nécessaires et **sauvegardez**.

-Cas particuliers :


Forfait / report / disqualification : cliquer sur l'onglet, et suivre les instructions (ne pas compléter de feuille de match informatique en ce cas).


Un report doit être mentionné sans délai. Au cas où la date de report ne serait pas arrêtée (la règle dit pourtant que c'est le samedi suivant la rencontre officielle), **indiquer tout de même le samedi suivant, afin que nous sachions tout de suite que la rencontre n'a pas eu lieu à la date officielle, et nous faire savoir le plus tôt possible quelle date est envisagée réellement.**

Réclamation / litige / rencontre interrompue : en cas de réclamation ou de litige, imprimer la feuille d'observation (ou utiliser le feuillet bleu de la feuille de match), et l'envoyer au comité.

En cas de rencontre interrompue, il est possible de saisir la feuille de la rencontre à rejouer, mais c'est un peu plus difficile, alors nous conseillons d'envoyer la feuille de match au comité (ou la scanner), nous la saisirons.

2/ Aide à la consultation :

- **Consultation Club** : préciser au moins un critère, le plus simple étant le **Code club : 50690...**, cliquer sur **Rechercher**, cliquer sur le symbole  à gauche du club qui vous intéresse, vous avez alors toutes les rencontres du club (toutes catégories). En cliquant sur le symbole **P** de la rencontre souhaitée vous vous retrouvez directement au niveau **Poule** du paragraphe suivant : **Consultation Championnat Départementaux**.

- **Consultation Championnat – Départementaux** : renseigner obligatoirement les 3 rubriques en gras : **Millésime : 2019**, **Sexe :**, et **n° Département : 69**, préciser éventuellement la **Catégorie : Senior +**, cliquer sur **Rechercher**, puis cliquer sur le symbole  à gauche du **championnat** souhaité, cliquer sur la petite croix à gauche de la **division** concernée, cliquer sur la petite croix à gauche de la **phase** qui vous intéresse, sélectionner la **poule** souhaitée. Vous pourrez alors consulter : **la composition, le calendrier, les rencontres** (et leur résultat détaillé), **le classement et les joueurs** de chaque équipe de la dite **poule**. En amenant le curseur sur la touche «<<< **Retour** », il est possible de revenir en arrière à plusieurs niveaux différents.....

Si vous avez besoin d'aide pour réaliser votre saisie, une notice est à votre disposition sur **le site du comité** : une fois sur la page d'accueil, un clic sur **base documentaire**, puis documents **2018/19**, puis **équipes seniors +**.

Si vous n'avez pas rencontré un obstacle à cette saisie, et si la rencontre n'a pas donné lieu à un litige, **vous n'avez plus à envoyer la feuille de match**. Votre saisie sera validée automatiquement après quelques jours. Le club qui a reçu devra conserver la feuille au cas où sa consultation s'avérerait nécessaire. **L'équipe qui n'a pas procédé à la saisie doit vérifier l'exactitude de celle-ci** sur Gestion Sportive, afin de signaler à temps les éventuelles erreurs.

Feuilles de matches à envoyer seulement en cas de conflits (gérés par la commission de la ligue) ou de rencontre interrompue en indiquant la catégorie d'âge à :

Comité Départemental Rhône/Métropole Lyon de Tennis
Chemin des chasseurs
69500 BRON